

## Communiqué de presse

Paris, le 14 novembre 2023

Allianz France est mobilisé aux côtés de ses assurés sinistrés du Pas-de-Calais et prend des mesures exceptionnelles face aux crues centennales qui touchent le département

Après les tempêtes et face aux crues importantes qui touchent le Pas-de-Calais, Allianz France se mobilise et prend des mesures exceptionnelles pour accompagner ses assurés sinistrés :

- Le déploiement de l'Unité Mobile d'Intervention (UMI) à Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer ;
- La mise en place de tournées avec nos inspecteurs indemnisation et experts sur les localisations les plus concernées ;
- La généralisation à 30 jours de la période de relogement temporaire d'urgence pour les assurés les plus touchés et détenteurs d'une assurance multirisque habitation avec la possibilité au cas par cas de prolonger ce délai en cas de situation le nécessitant.



Le Pas-de-Calais subit des inondations exceptionnelles depuis une semaine du fait des fortes précipitations notamment liées aux récentes tempêtes et des crues qui touchent plusieurs cours d'eau. Ces inondations risquent par ailleurs de s'étendre. Maisons inondées, habitants évacués, routes coupées, établissements scolaires fermés, nombreux foyers privés d'eau ou d'électricité...le Pas-de-Calais connaît une situation inédite.

Pour accompagner ses assurés sinistrés, **Allianz France a lancé son plan « Evènement de Grande Ampleur » (EGA)**. L'ensemble des interlocuteurs de proximité d'Allianz France (inspecteurs indemnisation, délégués régionaux, agents généraux, courtiers...) sont mobilisés pour venir en aide et accompagner leurs assurés.

Dans le cadre de ce plan et face à l'urgence de la situation, Allianz France a dépêché son Unité Mobile d'Intervention (l'UMI) pour renforcer la présence de ses équipes indemnisation sur place. Ce dispositif itinérant sera présent :

- **Dans la région de Saint-Omer, au 2-4 avenue Léon Blum à Longuenesse : mardi 14 et mercredi 15 novembre de 9h à 18h**
- **A Boulogne-sur-Mer : jeudi 16 et vendredi 17 novembre de 9h à 18h.**

Des conseillers accueilleront les clients pour répondre à leurs questions et les aider pour leurs déclarations de sinistres.

Allianz France a également mis en place des mesures exceptionnelles afin de simplifier les démarches et accélérer l'indemnisation de ses assurés sinistrés :

- **Le renforcement de ses équipes de conseillers indemnisation sur les plateformes téléphoniques** pour optimiser la capacité d'accueil et les délais de traitement des déclarations de sinistres, en complément à l'accompagnement de proximité apporté par les Agents Généraux Allianz ;  
**Samedi 11 novembre, ce sont plus de 350 gestionnaires qui ont ainsi été mobilisés** pour faire face au volume de déclarations de clients ;
- **L'organisation de « tournées d'experts/inspecteurs », dans les zones sinistrées**, pour aller au-devant des clients potentiellement touchés, fluidifier et accélérer le traitement de leurs sinistres ;
- **L'extension du délai de déclaration de sinistre à 30 jours** à compter de la date des inondations ;
- L'application d'une seule franchise par contrat pour le risque de particulier même si le bien est sinistré à plusieurs reprises au cours de tous ces événements ;
- **Le rehaussement des plafonds pour proposer des indemnisations immédiates : jusqu'à 7.500€ pour les particuliers et les professionnels**, afin de simplifier et d'accélérer les procédures ;
- **L'application d'un plafond de réparation en nature à 10.000 € sans expertise** pour les maisons individuelles ;
- Une politique d'acomptes renforcés ;
- **La généralisation à 30 jours de la période de relogement temporaire d'urgence** pour les assurés les plus touchés et détenteurs d'une assurance multirisque habitation **avec la possibilité au cas par cas de prolonger cette période de relogement lorsque la situation le nécessite ;**
- La mobilisation d'Allianz Partners pour les interventions d'urgence et d'assistance (pompage de l'eau, nettoyage, ...);
- La mobilisation exceptionnelle de nos réseaux d'experts.

Toutes les équipes de la Direction Indemnisation Service Client d'Allianz France sont mobilisées pour optimiser la prise en charge des déclarations de sinistres et la mise en œuvre de ces mesures se fait en étroite collaboration avec les Agents Généraux Allianz France et leurs collaborateurs mobilisés sur le terrain.

La déclaration des sinistres peut être faite auprès de son intermédiaire habituel, par téléphone au **0978 978 000** ou sur le site [allianz.fr](https://www.allianz.fr).

*« Allianz France est mobilisé et se tient aux côtés de ses assurés, habitants du Pas-de-Calais, touchés par la succession des événements climatiques, notamment les inondations actuelles. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches de nos assurés, pour accélérer les procédures d'indemnisation et répondre le plus rapidement possible à leurs besoins. La présence de notre Unité Mobile d'Intervention en renfort des Agents Généraux Allianz France et des équipes sur le terrain permettra d'accueillir, d'écouter, d'accompagner et d'aider nos assurés »* **explique Edouard Binet, Directeur Indemnisation chez Allianz France.**

#### **Contact Presse Allianz France**

Anne-Sandrine Cimatti

06 07 80 12 59

anne-sandrine.cimatti@allianz.fr

## À propos d'Allianz

Allianz, acteur mondial et leader européen de l'assurance, propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec près de 159 000 collaborateurs dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de plus de 122 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses plus de 8 000 collaborateurs en France. Près de 9 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires conseillent et accompagnent plus de 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur [www.allianz.fr](http://www.allianz.fr) et suivez-nous sur :

 [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)  [Allianz France](https://www.facebook.com/AllianzFrance)  [Allianz France](https://www.linkedin.com/company/allianz-france)  [Allianz France](https://www.instagram.com/allianzfrance)  [Allianz France](https://www.youtube.com/AllianzFrance)